

# Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 4A) au chemin de la Bourdonnette (11003)

du 16 mai 2014

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## Art. 1 Approbation du plan

<sup>1</sup> Le plan N° 29696-540, dressé par le département des constructions et des technologies de l'information le 26 mai 2008, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 4A) au chemin de la Bourdonnette, est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

## Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 4A créée par le présent projet de loi.

## Art. 3 Oppositions

<sup>1</sup> Les oppositions à la modification des limites de zones formées par :

- a) l'Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon;
- b) M<sup>mes</sup> et MM. Géraldine, Georges, Daniel, Christine et Sophie Muller, Bjoern Muller, Katia Cescon, Dominique et Christian Furrer, Nora Segni Vigeroni, Albert et Annie Ijspeert, Serge Borgis, Chantal Perroud, Julien Berset, Ank et Roland Rey-Mermier, Ruth et Bernard Trincat, Stéphane Gris, Michel Minder, Mathieu Coosemans, Paolo, Rosita et Luana Balbo, Nadia Pache Calderone, Francesco Calderone, Julia Viret, Denyse Pillet, Monique Umbricht, Jean-Paul et Veronika John, Ramon et Claire-Lise Nyffeler, Daniel et Lucinda O'Hanlon, Pranee Kwangkhen, Charles et Monique Jacot, Jean-Paul, Azucena et Raphaël

Tassotti, Thierry Buache, Michel et Bernadette George, Katia Marchi Della Sala, Dominique, Rebecca et Rosa Paux, Hans-Ruedi et Suzanne Vetterli, Antonius Vrakking, Jane Seckel, José Lopez, Françoise Rivier, Paola Biass-Malucelli, Eric Herbert Biass, Carole et Giovanni Rocuzzo, Livia Ferretti Dettoni, Dante Ferretti, Marlène Messerli Schaffner, Erwin Schaffner, Charles et Annette Barberis, Rosemarie Chopard, Eric, Christine, Noémi et Samuel Vuichoud, Thérèse, Jean-Michel et Céline Plee, Jean-Jacques Collé, Samuel, Adeline et Christian et Catherine Espy, Xuan Loc Dang, Silvia Cotovio, Josiane Richard, Lucia Triverio, Sonia Dinh, Myriama Barka Extermann, Bernard Hauser, Jacqueline With, Karim Faïd, Asimina El Margkani, Giuseppe, Eileen et Christine De Minicis, Pierre-Antoine Rey, Rachel Ferretti Rey, Josiane et Jean-Claude Blanc, Giovanni, Francesca et Alessandro Ventimiglia, Sarah Bilba, Pierre, Françoise et Antoine Chappuis, Sidonia et René Cherbuin, Marcella et Jean Jermini, André et Paulette Huwiler, Robert Hofmann, Jean-Marie et Thérèse Clerc, Franz Thomas, Heidy Würsten, Raymonde Fuchs, Elisabeth Archier, Alegria Unholz, Heinz Birchmeier, Patricia, Daniel et Cynthia Rochat, Michalis Giannakopoulos Rochat, Christelle et Françoise Majeur, Sébastien Honegger, Jeannette et Georges Oestreicher, Claude et Maria Lander, Pascal, Monique et Valérie Gagnaux, Jacques, Isabelle et Jessica Armengol, Jocelyne et Yvan Chevallaz, Eric Bovay, Yves Berchten, Serge, Nadja et Laurent Depensaz, Rose-Marie Motto, Marina, Jean, Robert et Elise Locher, Christiane Marè Hochuli, Max Hochuli, Lucien Sauty, Karine Weekers, Evelyne Trione-Rochat, Dominique et Denise Chevrier, Annelise Urben Laydevant, René, Mina et Danièle Rothen, Jacqueline Ciucchi, Gérard et Arlette Duriaux, Vincenzo Vitagliano, Daniel et Yvette Burri, Jean-Pierre Vouan, André Meylan, Rafael et Nicole Gemes, Denise et Jean-Claude Mantel, Raoul et Sladana Gomez, Lara, Maria Helena et José De Oliveira, Alois Sigrist, Alain Schorer, Jacques, Daniel et Yvonne Bielser, Françoise et Laurent Cantin, Danièle, Gabriel et Virginie Busser, Chantal et Stéphane Martin, Danièle et Philippe Thomé, Marie Filosi, Gilbert et Daniel Bellay, Randi et François Bujard, Kwame Owusu et Pauline Bempong Owusu, Alfred Albiker, Raymond et Fabienne Pfyffer, Elsbeth et Christoph Von Siebenthal, Karin Vermot-Gaud Fornier, Corinne et Yves Magnin, Guy Anderegg, Claude Arnold, Jean-René Coray, Eric Michon, Marit et Dirk De Winter, Philippe et Arlette Kocher, Roland, Corinne, Sébastien et Harmony Decorvet, Michèle et Laurent Beck, Léon et Keiko Lorfanfand, Viviane et Maurice Camerin, Edith Desponds Arnold, Xavier, Claire-Lise, Dominique et Pierre-Yves Robin, Anaïs Loeffel,

Juan Rodriguez, Sylvie et Damien Luisier, Alexandra Richardson Bartoletti, Francesco Bartoletti, Anthony et Anne-Marie Hamdi, Isabelle Vetterli, Yvette et Maurice Nusbaumer, Diego, Damien, Aurélie et Nadine Pastor, Adrien et Daniel Matter, Suzanne, Alain et Stéphanie Gaumann, Nathalie, Floriane et Fabien Cadez, Jean Haueter, Théo et Anne-Catherine Lacroix, Robert Borgis, Clara Borgis-Troxler, André Matter, Myriam et Jean-Pierre Stucky, Sylvie Kocher, Christiane et Marcel Blanc, Claire Marquis, Michel et Denise Matthey, Sandra Subacius, Alejandro Rueda, Marlène et Noël Ducry, Roger Malherbe, Angel, Maria et Ivan Rego, Yann Bussien, Dominique Bussard, Eric et Muriel Volery, Noémie, Anne Jequier Diez, Ricardo Diez, Isabelle Naef Galuba, Robert Galuba, Pamela et Rémy et Giorgio Visentin, Christophe Dulex, Chantal Blanchard, Tatiana Crettex, David Gysler, Susy et Hans Amstutz, Xuewu Fu,

sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

<sup>2</sup> Les oppositions à la modification des limites de zones formées par M<sup>me</sup> Denise Kessler-Nicolet et M. Damien Chappuis sont déclarées irrecevables pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

#### **Art. 4      Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29696-540 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Office de l'urbanisme

Plans d'affectation et requêtes

VERNIER

Feuille Cadastrale 29

Parcelles N<sup>os</sup> : 639, 640, 641, 642

# Modification des limites de zones

## La Bourdonnette



Zone de développement 4A  
DS OPB II



Zone préexistante

## PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

<b>Echelle</b> 1 / 2500		Date	26.05.2008
		Dessin	PM-FaD
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
<b>43 - 00 - 102</b>	<b>VRN</b>
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
<b>540</b>	
Archives Internes	Plan N°
	<b>29696</b>
	Indice
CDU	
<b>7 1 1 . 6</b>	

